



REGLES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

LICENCIATION

Règlement Administratif Fédéral Chapitre 6 Article II. 606.1

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » ne figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606. 2 – Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>,
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>,
- Accès à l'application « Smart Ping » pour Smartphones (Androïd et IOS).

Règlement administratif départemental, applicable à toutes les épreuves départementales

Même procédure que le règlement administratif Fédéral.

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1ère phase au cours de la 2ème phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Le comité départemental de Seine et Marne organise un tournoi sous forme de montées de tables ouvert à tous les jeunes des catégories poussins et benjamins filles et garçons.

Cette action a pour objectifs :

- De valoriser la compétition chez les jeunes pongistes.
- De rechercher une dynamique au sein de la catégorie benjamin(e)
- De mieux appréhender le niveau d'ensemble de la catégorie au niveau technique, physique, tactique et mental.
- De détecter au plus tôt les jeunes talents susceptibles de représenter le département.

Art 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce tournoi est réservé aux enfants des catégories poussins, benjamins (filles et garçons) des catégories M11 et M9 ayant une licence (FFTT, UFOLEP, FNSMR) en Seine et Marne qu'elle soit promotionnelle ou traditionnelle.

Cette journée est réservée aux jeunes de niveau départemental (si un jeune évolue en régional ou national au critérium fédéral, il ne peut participer à cette journée).

Chaque club devra prévoir un accompagnateur ou un entraîneur ayant en charge la responsabilité et l'encadrement des jeunes de son club.

Art 2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et seront à faire parvenir par courrier ou par mail.

Art 3 - MATERIEL

Les rencontres doivent se dérouler exclusivement avec des balles plastique

Art 4 – HORAIRES ET DEROULEMENT

10H00 – 10H30 : Pointage, attribution des tables, échauffement, animations.

Lors du pointage des participants, il sera attribué à chaque club et son responsable, un ou plusieurs numéros de tables afin que les enfants puissent s'échauffer.

10H30 – 15H00 : Montée de tables. C'est la partie compétition organisée sous forme de « montées de tables », une pour les filles et une autre pour les garçons. Un tirage au sort sera effectué pour le placement des enfants aux tables et chaque tour sera effectué au temps.

Les joueurs devront attendre le signal de départ pour commencer les matchs et le signal de fin pour arrêter la partie. Au signal de fin de match, tous les points en cours devront être terminés.

Si les joueurs se retrouvent à égalité, un dernier point devra être joué pour les départager.

Au dernier tour, les enfants devront monter ou descendre suivant le résultat de leur partie et attendre qu'un juge arbitre note leur placement définitif.

15H00 – 15H45 : Goûter, montée de table des parents.

15H45 – 16H30 : Remise des récompenses

Des récompenses seront offertes à tous les participants, avec des coupes et des médailles pour les meilleurs de chaque catégorie.

Le déroulement de la journée peut être modifié suivant le nombre de participants